

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Bordeaux, le 8 novembre 2013

FORMALITES

1. Constitution du bureau
 - Président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire

2. Constatation de la disponibilité des documents légaux
 - Registre des Assemblées Générales
 - Statuts
 - Lettre de convocation des commissaires aux comptes
 - Copie de la publication au B.A.L.O.
 - Publicité

3. Détermination du quorum

4. Demande d'abstention de la lecture exhaustive des rapports : Proposition aux actionnaires de procéder à une présentation des données financières 2012 sélectionnées de la société

SOMMAIRE

- 1. EVENEMENTS MAJEURS 2012**
- 2. PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS 2012**
- 3. EVENEMENTS POST CLOTURE**
- 4. PERSPECTIVES**
- 5. QUESTIONS / REPOSES**
- 6. VOTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE**



1. EVENEMENTS MAJEURS 2012

SEGMENT ENERGIES RENOUVELABLES

Mise en route de l'usine CHO Morcenx

En 2012, le Groupe s'est concentré sur l'achèvement de la construction et la mise en route de l'usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse de CHO Morcenx. Les investissements réalisés sur ce site s'élèvent, au 31/12/2012, à plus de 36 millions d'euros.

Les travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction (EPC - Engineering Procurement Construction) de l'usine débutés le 1er décembre 2010 se sont achevés début juillet 2012 et l'usine a été inaugurée le 9 juillet 2012. La date théorique de livraison de l'usine (Take Over Date) par son maître d'œuvre CHO Morcenx, prévue initialement pour la fin du premier semestre 2012, a été reportée. Les tests de performance n'ont pu être validés sur les durées contractuelles à cause de l'instabilité du gazéifieur. Néanmoins, l'usine a démontré sa capacité à atteindre la puissance de base de 6MW sur une période donnée et a généré en 2012 ses premiers revenus de production électrique et de traitement de déchets.

SEGMENT ENERGIES RENOUVELABLES

Prêt relais

Un prêt relais a été consenti par l'actionnaire de référence, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC, pour faire face aux besoins de trésorerie liés au retard de livraison de l'usine.

En février 2013, l'usine a été arrêtée à cause d'un incident technique lié au gel des aéro-réfrigérants affectés au séchoir. L'arrêt de l'usine initialement programmé pour une durée de 3 mois pour procéder aux réparations a été prolongé pour changer le gazéifieur défaillant. Remise en route prévue début 2014.



SEGMENT ENERGIES RENOUVELABLES

Développement

Le Groupe a signé le 27 juillet 2012 un nouvel accord avec le partenaire qui a déjà financé la majeure partie de la construction de la première usine CHO à Morcenx.

Cet accord, qui porte sur les modalités de réalisation et de financement de 8 nouvelles usines de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse, prévoit une contribution de CHO Power à hauteur de 10% des coûts de construction, le solde étant à la charge du partenaire financier.

En contrepartie de cette contribution, CHO Power disposera d'une participation de 25% dans les nouvelles usines ; ce pourcentage pourra être augmenté jusqu'à 40% suivant des critères de réussite liés à l'avancée du projet concerné. CHO Power sera attributaire des contrats de construction (EPC - Engineering Procurement and Construction) et d'exploitation/maintenance (O&M Operations & Maintenance) de chaque usine.

Cet accord est conditionné à l'obtention de bonnes performances sur l'usine CHO Morcenx.

ACTIVITE TORCHES ET PROCEDES

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec une JV composée d'Iberdrola et Belgoprocess depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie). Le four a été réceptionné par le client, en usine, au mois de juillet 2013. L'installation a été démontée en octobre 2013 pour être acheminée en Bulgarie et remontée ensuite dans la centrale.

Programme de R&D KIWI: Co-investissement de + de 6M€

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui a pour objectif de réaliser un projet industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification). Les premières campagnes se sont déroulées conformément aux attentes et les premiers résultats d'analyses sont satisfaisants.



Plateforme KIWI à Morcenx

ACTIVITE TORCHES ET PROCEDES

Programme R&D SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europolasma.

En novembre 2012, 40 plaques de Cofalit ont été réalisées et intégrées dans un prototype de module chauffage/refroidissement simulant le fonctionnement d'un système réel de stockage d'énergie thermique issue de l'énergie solaire. Ce prototype vise à valider la tenue thermomécanique des plaques lors de cyclages thermiques rapides jusqu'à 900 °C.



Moulage de plaques à partir de Cofalit

ACTIVITE DECHETS DANGEREUX

Site Inertam

Au 31/12/2012, 3 048 tonnes de déchets d'amiante ont été traitées contre 4 521 tonnes en 2011. Cette baisse de production est essentiellement due à l'arrêt de plusieurs semaines de la ligne de traitement durant la période de mise au point de la nouvelle zone de préparation de charges.

Au niveau commercial, l'activité est restée stable avec 6 106 tonnes réceptionnées en 2012 contre 6 190 tonnes en 2011.

Investissement

2M€ ont été investis dans la zone de préparation de charges afin de gagner en productivité tout en réduisant l'empreinte environnementale. Les gains de productivité attendus sur cet investissement sont de l'ordre de 30%, la période de retour sur investissement est estimée à trois ans. Les effets seront perceptibles en année pleine, à compter de 2014, les travaux n'ayant pu être finalisés ni réceptionnés avant l'été 2013.

Evolution favorable de la réglementation

Suite à une condamnation par la Cour de Justice de l'Union Européenne, la France a adopté un arrêté restreignant le nombre de filières de traitement des déchets d'amiante, ce qui, au-delà des progrès en matière d'environnement, est favorable pour l'activité d'Inertam. Les déchets d'amiante ne peuvent désormais plus être acceptés dans les ISDI (Installations de Stockage pour les Déchets Inertes).

En Europe, les états membres ont obligation depuis mars 2013 de mettre en œuvre un plan de dépistage de l'amiante dans les établissements privés et publics, d'en prévoir la gestion des risques et d'assurer la diminution progressive de la mise en décharge des déchets amiantés par la mise en place de centres de traitement et d'inertage.

SECTEUR AIR ET GAZ

Activité

L'activité sur les métiers historiques a été aussi soutenue en 2012 qu'en 2011 mais avec une baisse des revenus compte tenu du montant exceptionnel de la commande Sharp/Air liquide de plus de 10M€ comptabilisée sur les exercices 2010 et 2011.

Réorganisation

Une opération de fusion a été réalisée au 1^{er} janvier 2012 entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Europ-Plast. Celle-ci est intervenue après la fusion entre Europe Environnement et Protech'Air au 1^{er} juillet 2011. Ces opérations visent une simplification de la structure du Groupe et des économies de coûts.

Gouvernance

En date du 13/11/2012, la société Catlin Management Group, représentée par M. Pierre Catlin a succédé à M. Didier Pineau à la présidence de la holding FIG.



2. PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS 2012

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL

en K€	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Chiffre d'affaires	35 338	58 030	- 22 692
Autres produits d'exploitation	8 171	8 890	-719
Amortissements, dépréciations et provisions	-4 038	-3 745	-293
Pertes de valeur sur GW et sociétés MEE	- 4 397	0	-4 397
Autres charges d'exploitation	-48 671	-63 621	14 950
<i>dont charges de personnel</i>	<i>-13 591</i>	<i>-12 627</i>	<i>-964</i>
Résultat opérationnel	-18 215	-446	-17 769
EBITDA	-9 204	2 688	-11 892

⇒ **Chiffre d'affaires** de 35 338 K€ en 2012 contre 58 030 K€ en 2011, soit une baisse de -39%, concentrée au niveau des secteurs:

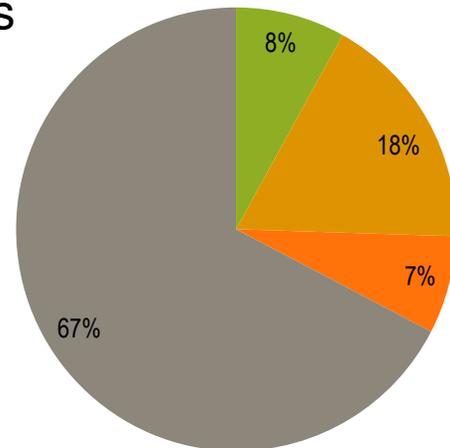
- Energies Renouvelables qui a enregistré 2 544 K€ de CA contre 17 186 K€ en 2011 compte tenu de l'avancement du contrat EPC (Engineering Procurement and Construction) de la centrale électrique à Morcenx
- Air et Gaz qui a comptabilisé 24 087 K€ de revenus, contre 31 516 K€ en 2011, compte tenu du montant exceptionnel du contrat Sharp/Air Liquide de plus de 10M€ reconnu sur les exercices 2010 et 2011.

⇒ **Résultat opérationnel** de -18 215 K€, contre -446 K€ en 2011. Les pertes opérationnelles du Groupe proviennent essentiellement des segments Energies Renouvelables et Déchets Dangereux :

- Secteur Energies Renouvelables (-14 165 K€) dont -9 009 K€ liés au contrat d'EPC et à la mise en route de l'usine CHO Morcenx et -3 875 K€ de dépréciation des titres MEE CHO Morcenx. Les coûts du contrat d'EPC incluent le coût de remplacement du gazéifieur et des indemnités de report de la livraison technique provisoire (Take Over Date). La dépréciation des titres MEE CHOM résulte du retard dans la TOD et de la décision de remplacement du gazéifieur défaillant.
- Activité Déchets Dangereux (-3 180 K€), les investissements majeurs (> 2 M€, en grande partie financés par un « prêt vert » accordé par OSEO dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat) effectués dans la zone de préparation des charges n'ayant pu être réalisés dans le calendrier fixé ni réceptionnés lors de leur achèvement initial en raison de non conformités importantes.

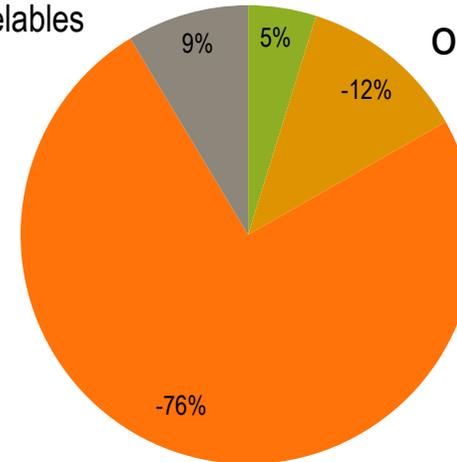
VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL PAR ACTIVITE

Chiffre d'affaires

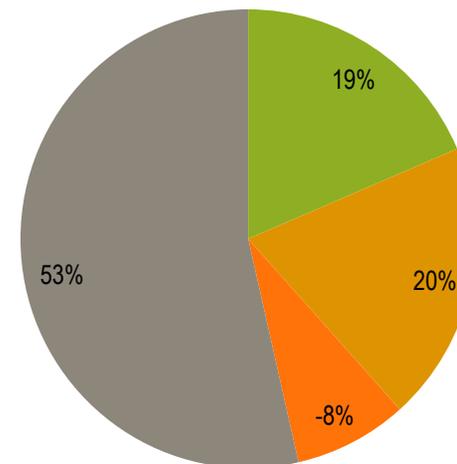
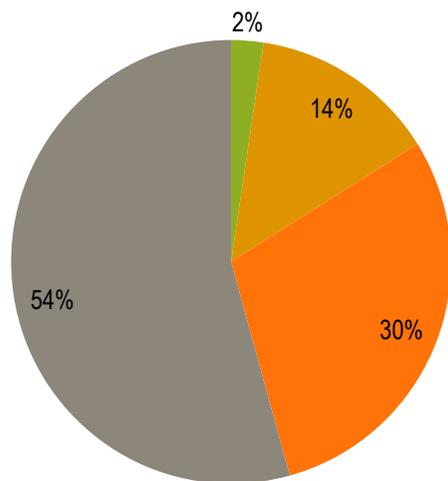


- Torch & Process
- Déchets dangereux
- Energies Renouvelables

Résultat opérationnel



2012



2011

RESULTAT NET

en K€	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Résultat opérationnel	-18 215	-446	-17 769
Coût de l'endettement	-567	-509	-58
Autres produits et charges financiers	-3 760	165	-3 925
Impôts	814	166	648
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	576	-611	1 187
Résultat net de l'ensemble consolidé	-21 152	-1 235	-19 917
Intérêts minoritaires	261	-106	367
Résultat net (part du Groupe)	-20 891	-1 341	-19 550
Résultat net part du Groupe par action en € par action	-1,33	-0,09	-1,24

⇒ **Autres produits et charges financiers** : dépréciation de 3 750 K€ comptabilisée sur le dépôt de garantie versé dans le cadre du contrat d'EPC de CHO Morcenx afin de tenir compte du risque de mise en jeu de cette garantie.

⇒ **Impôts** : produit de 814 K€ qui peut être splitté entre un produit d'impôts différés de 1 054 K€ (sur différences temporaires pour l'essentiel) et une charge d'impôts exigibles de -256 K€

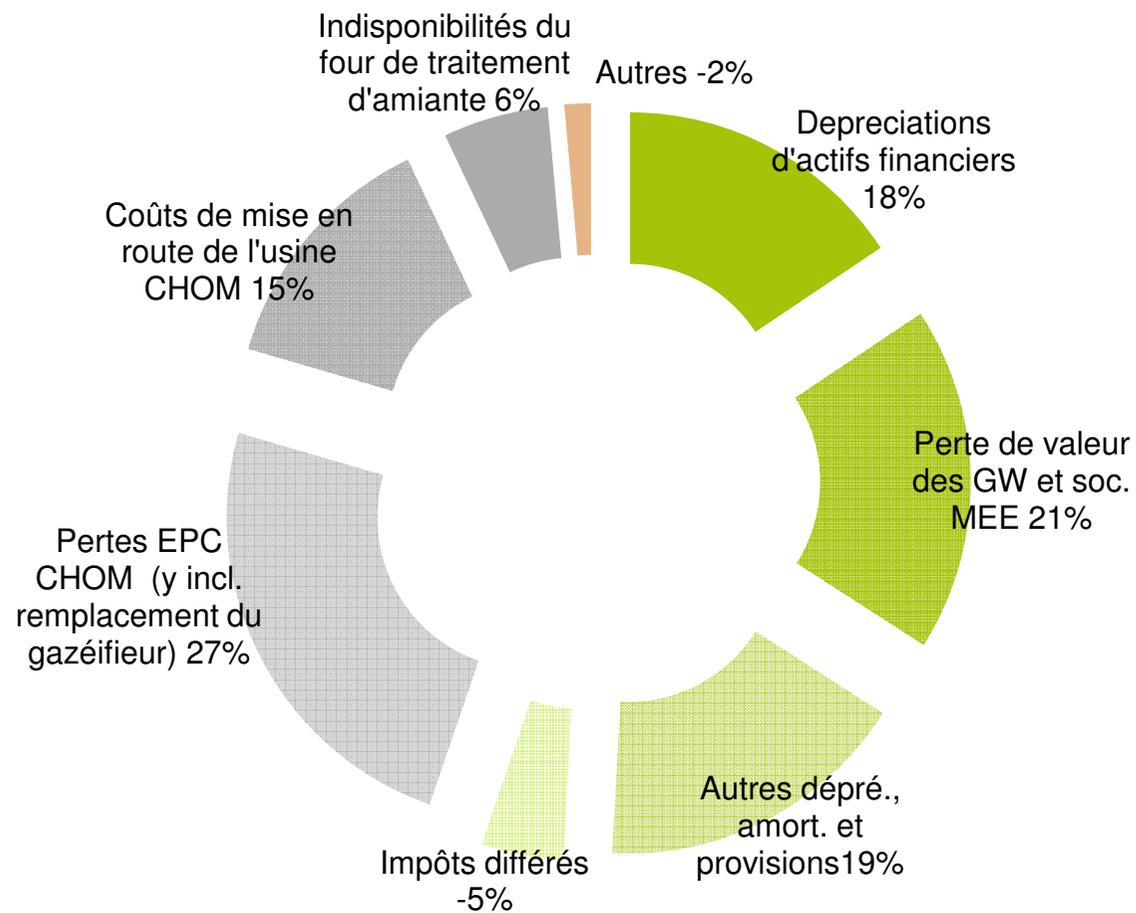
⇒ **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** : profit de 576 K€, contre une perte de (611) K€ en 2011, essentiellement lié aux retraitements de conso dans CHO Morcenx (annulation des écritures d'élimination de QP de marge du contrat EPC passées en 2011 et antérieurement, le contrat étant devenu déficitaire en 2012 au regard, notamment, de la décision de remplacement du gazéifieur).

⇒ **Intérêts minoritaires** : quote-part de pertes de (261) K€, contre une quote-part de profits de 106 K€ en 2011, due aux performances du segment Air & Gaz.

⇒ **Résultat net part du Groupe** de -20 891 K€ contre -1 341 K€ en 2011. Le segment Energies Renouvelables qui a enregistré un résultat net contributif déficitaire de (16 327)K€ constitue la zone de pertes la plus importante.

DECOMPOSITION PERTE NETTE 2012

Plus de 50% sont des événements non cash



SITUATION FINANCIERE (1/2)

En milliers d'euros (K€)	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Actifs non courants	46 055	48 631	-2 576
Actifs courants	26 941	39 863	-12 922
Capitaux Propres - Part du Groupe	13 808	34 556	-20 748
Intérêts hors groupe	2 133	2 446	-313
Dettes financières non courantes	19 753	11 997	7 756
Autres passifs non courants	1 648	1 523	125
Dettes financières courantes	3 803	3 500	303
Autres passifs courants	31 853	34 472	-2 619
Endettement net	- 19 501	-3 535	-15 966
Gearing	0,6	0,1	0,5
Capacité d'autofinancement	-9 579	3 627	-13 206
Investissements nets	-7 609	-14 416	6 807
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	0,88	2,22	-1,3400

Le total du bilan s'établit à 72 996 K€ contre 88 495 K€ au 31/12/2011, soit une baisse de 15 499 K€.

⇒ Au sein des actifs non courants, les participations dans les entreprises associées sont en diminution de 3 299 K€, en lien avec la dépréciation des titres CHO Morcenx mis en équivalence, et les autres actifs financiers non courants sont en recul de 3 576 K€ au regard de la dépréciation du dépôt en garantie effectué dans le cadre du contrat d'EPC de CHO Morcenx.

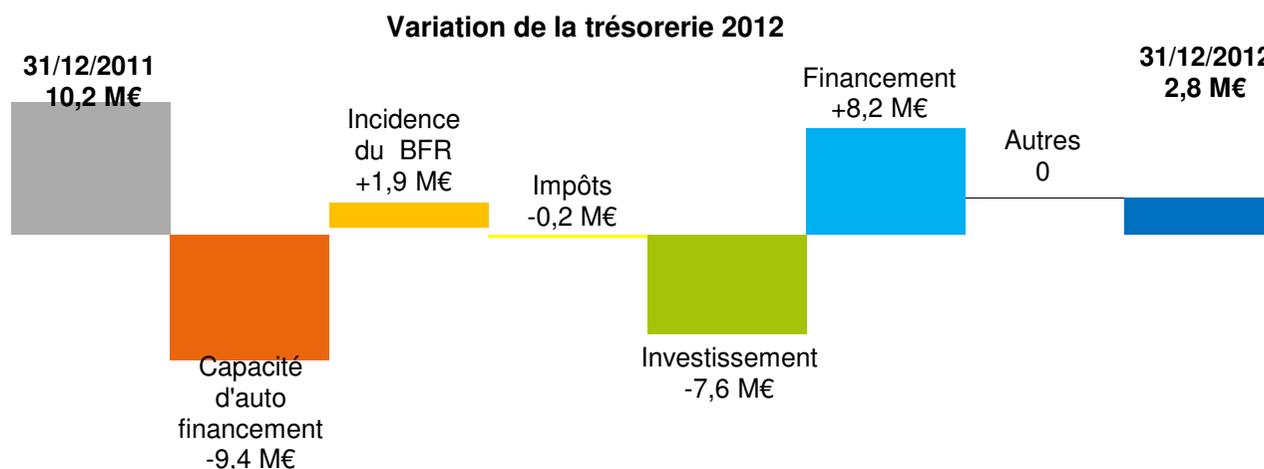
Ces baisses conséquentes sont partiellement compensées par la hausse des immobilisations corporelles à hauteur de 4 037 K€, hausse liée à la poursuite des investissements dans le bâtiment de CHO Morcenx, dans la plateforme KiWi et dans le four de traitement des déchets dangereux ;

⇒ Au sein des actifs courants, la trésorerie (- 7 908 K€) a été fortement impactée par le retard dans la livraison technique provisoire de l'usine de Morcenx et les coûts de mise en route de l'usine, et l'encours client (-3 603 K€) a diminué en lien avec la baisse de l'activité.

SITUATION FINANCIERE (2/2)

- ⇒ Au sein du bilan passif, la baisse se concentre au niveau des capitaux propres qui ont diminué de (21 062) K€ entre 2011 et 2012, en lien avec la perte de l'exercice 2012 qui s'élève à (20 891) K€.
- ⇒ Cette forte baisse des capitaux propres est partiellement compensée par la hausse des passifs non courants, en particulier des dettes financières non courantes qui ont augmenté de 7 756 K€. La variation est principalement liée à
 - la souscription d'emprunts pour un montant de 4 000 K€ dans le cadre de la mise en route de l'usine de production d'énergie de Morcenx, dont 378 K€ déjà remboursés au 31/12/2012, de
 - la libération partielle du prêt immobilier finançant la construction du bâtiment de CHO Morcenx, et
 - aux prêts accordés par OSEO dans le cadre du financement des travaux dans la préparation des charges de l'usine de traitement des déchets dangereux et du développement des activités avec l'exploitation de l'usine CHO Morcenx.

L'endettement net du groupe s'établit à (19 501) K€ au 31/12 /2012 contre un endettement net de (3 534) K€ au 31/12/11, résultat conjugué de la baisse de la trésorerie et de la hausse des dettes financières non courantes.





3. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

FAITS MARQUANTS

Procédure de conciliation:

Le retard de livraison technique provisoire (Take Over Date) de l'usine CHO Morcenx a entraîné des problèmes temporaires de trésorerie en raison de l'addition de 3 facteurs:

- (i) retard dans l'enregistrement des revenus qui devaient être générés par l'usine,
- (ii) retard dans la libération des retenues de garanties dans le cadre du contrat EPC et
- (iii) des besoins supplémentaires en fonds de roulement pendant la période de mise en route.

Cette accumulation a contraint le groupe à entrer dans une procédure (confidentielle) de conciliation visant à obtenir de meilleures conditions de financement et des rééchelonnements d'échéances de trésorerie. Cette procédure débutée en février 2013, s'est achevée en septembre 2013 avec succès grâce à la mise en place de divers accords avec l'actionnaire de référence, le prêteur de l'usine de Morcenx, les pouvoirs publics, certains fournisseurs et le principal partenaire bancaire.

Vie du titre Europlasma:

Dans ce contexte et après consultation de l'AMF, il a été décidé de suspendre la cotation du titre le 15 avril 2013 afin de préserver les intérêts de la société et de ses actionnaires. La reprise de cotation a fait suite au jugement définitif d'homologation par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, en septembre 2013, des protocoles d'accord de conciliation signés avec les partenaires du Groupe au terme des négociations menées pendant plus de 5 mois.

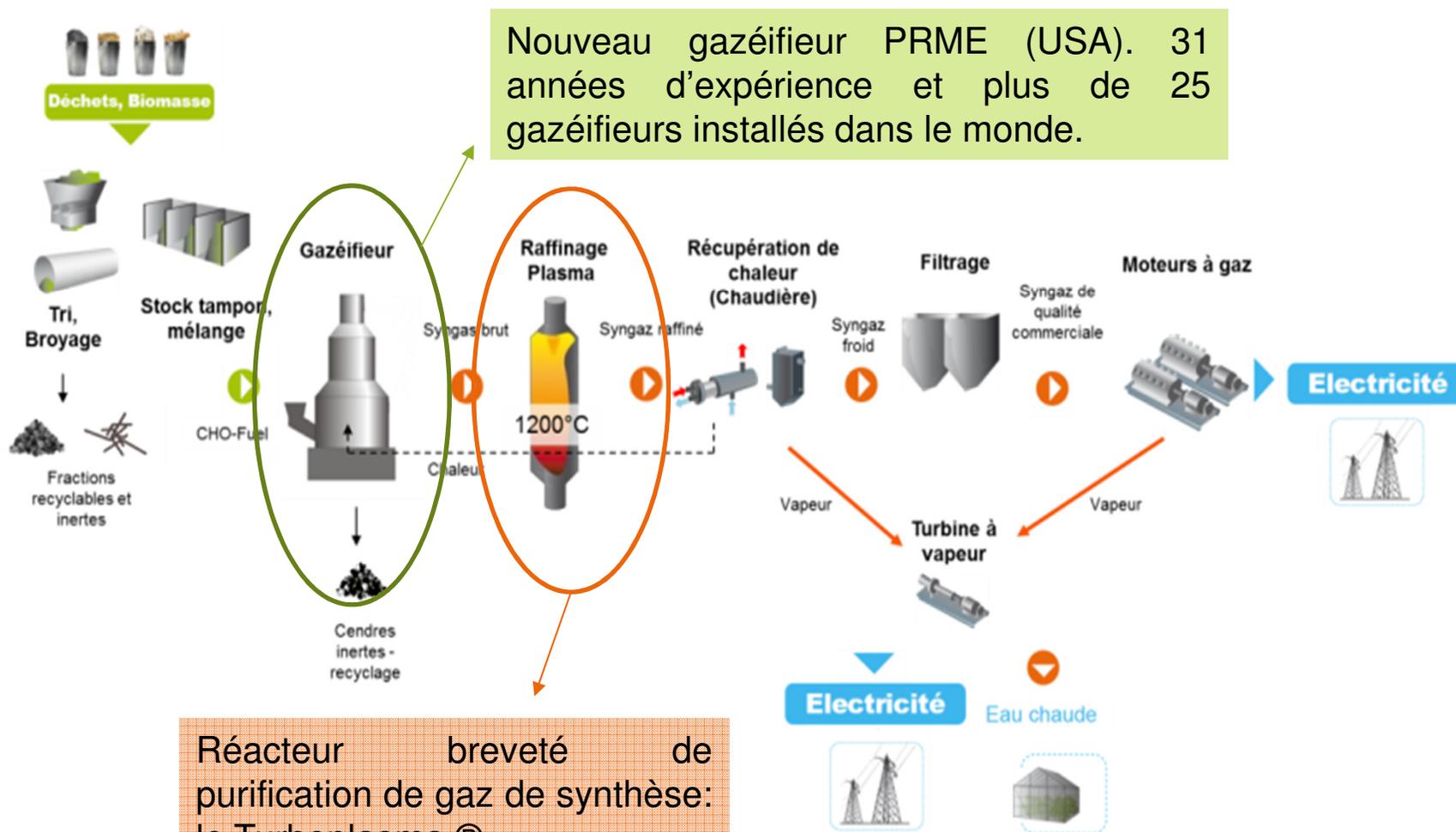
MISE EN ŒUVRE DE MESURES FINANCIERES

Les mesures mises en place dans le cadre de la procédure de conciliation sont les suivantes:

- Souscription d'un prêt de 4,6M€ auprès de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et le partenaire financier de CHO Morcenx.
- Rééchelonnement et baisse du taux d'intérêt du prêt de 2M€ souscrit en décembre 2012.
- Rééchelonnement du calendrier de paiement de dettes fiscales et sociales 2012.
- Report d'échéances accordés par des fournisseurs clés et par le principal partenaire bancaire.
- Décision de cession d'actifs non stratégiques (sous groupe Europe Environnement).
- Recapitalisation de CHO Power pour apurement des dettes antérieures pour préparer les bases du futur développement des centrales de production d'énergie.

MISE EN ŒUVRE DE MESURES TECHNIQUES

Schéma procédé centrale électrique de Morcenx: changement apporté



Take Over Date prévue pour le 28/02/2014

SEGMENT ENERGIES RENOUVELABLES



Fin démantèlement ancien gazéifieur



Ferrailage avant coulage dalle béton

Avancement travaux
changement de gazéifieur



Dalle béton prête à recevoir
nouveau gazéifieur PRME



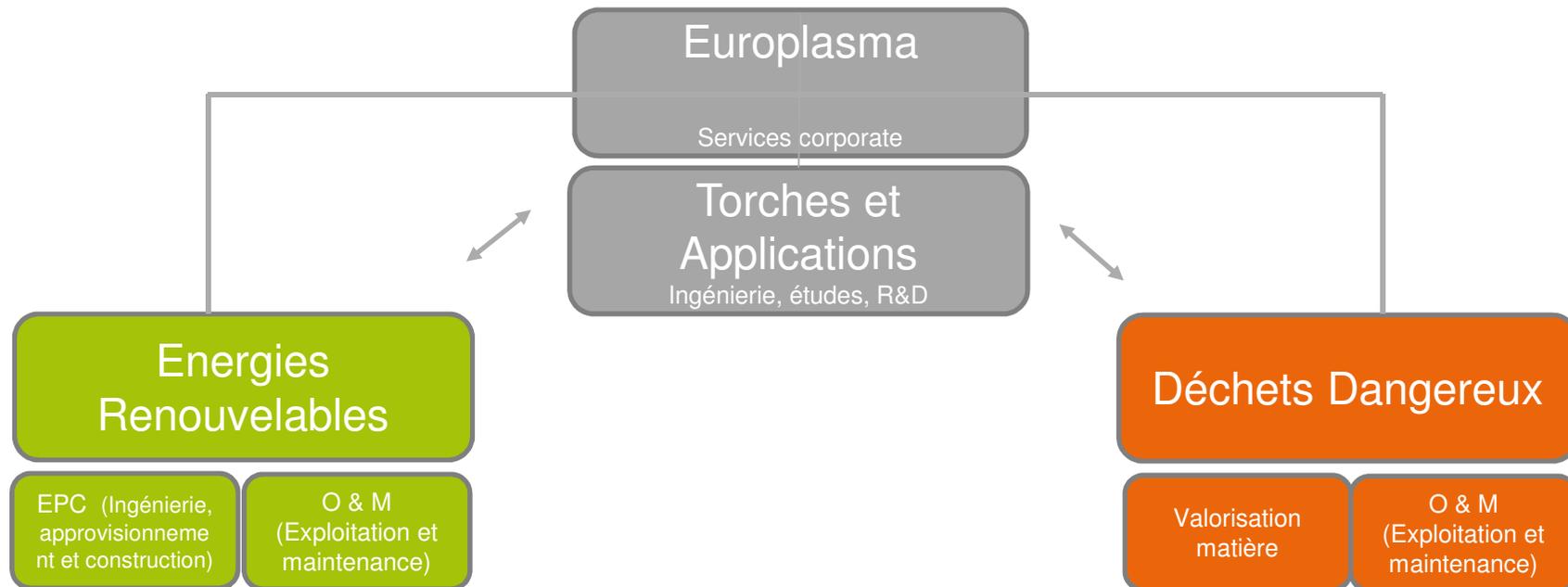
Partie haute du gazéifieur



Partie basse du gazéifieur

MISE EN ŒUVRE DE MESURES ORGANISATIONNELLES

Nouvelle organisation en ligne avec la stratégie.



Pour une meilleure performance et visibilité, le Groupe a décidé de se recentrer sur ses métiers historiques et se concentre désormais sur la croissance de ses activités dans les secteurs des **Energies Renouvelables** et des **Déchets Dangereux**. Cette nouvelle organisation permettra:

- de mettre en place une gestion axée sur les résultats
- d'abandonner des activités redondantes
- de mieux piloter les indicateurs clés
- de cibler une croissance durable

MISE EN ŒUVRE DE MESURES ORGANISATIONNELLES

Changement de Gouvernance

Le 01/04/2013, 20 ans après avoir fondé et dirigé le Groupe Europe Environnement, Monsieur Jean-Claude Rebuschung a pris sa retraite. Pierre Bellmann, co-fondateur, assure désormais les fonctions de Président et de Directeur Général du sous groupe. Monsieur Jean-Claude Rebuschung reste administrateur et actionnaire du sous-groupe Europe Environnement.

Le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin aux mandats de Didier Pineau dans le Groupe. François Marchal, Administrateur d'Europlasma, a été nommé Directeur Général du Groupe à compter du 01/07/2013 pour une durée de 6 mois. Le recrutement du futur Directeur Général est en cours.

Réorganisation

Dans le cadre de la réorganisation de CHO Power, la société CHOPEX a été créée au mois de juillet 2013. Cette société, détenue à 100% par CHO Power, est dédiée à l'exploitation de l'usine CHO Morcenx et à la formation du personnel d'exploitation des futures centrales. Le personnel exploitant de l'usine CHO Morcenx, initialement recruté par Inertam, et le contrat O&M (exploitation et maintenance) confié également à Inertam, ont été transférés à CHOPEX.

Par ailleurs au 01/10/2013, les ingénieurs du bureau d'études du secteur Energies Renouvelables qui étaient salariés historiques de la société mère Europlasma ont été transférés à sa filiale dédiée, CHO Power.



4. PERSPECTIVES

ENERGIES RENOUVELABLES

La livraison technique provisoire de l'usine CHO Morcenx permettra au secteur Energies renouvelables de se développer à un rythme plus soutenu. En effet, le procédé innovant CHO Power aura atteint un niveau de performance suffisant pour convaincre les développeurs, investisseurs et clients.

Le Groupe poursuit sa stratégie de déploiement des usines principalement en France et au Royaume Uni en bénéficiant du contexte favorable aux énergies renouvelables. Les partenariats créés avec des développeurs locaux devraient déboucher sur la conclusion d'un contrat de construction pour une nouvelle centrale CHO Power fin 2014/début 2015. Le Groupe travaille activement sur une série de projets, situés sur la façade ouest de la France, qui utiliseraient des déchets apportés par des collecteurs de déchets indépendants.

Les futures installations seraient construites et exploitées par CHO Power et sa filiale CHOPEX, et financées au travers des accords établis par le Groupe avec le partenaire financier qui a déjà financé la première usine à Morcenx.

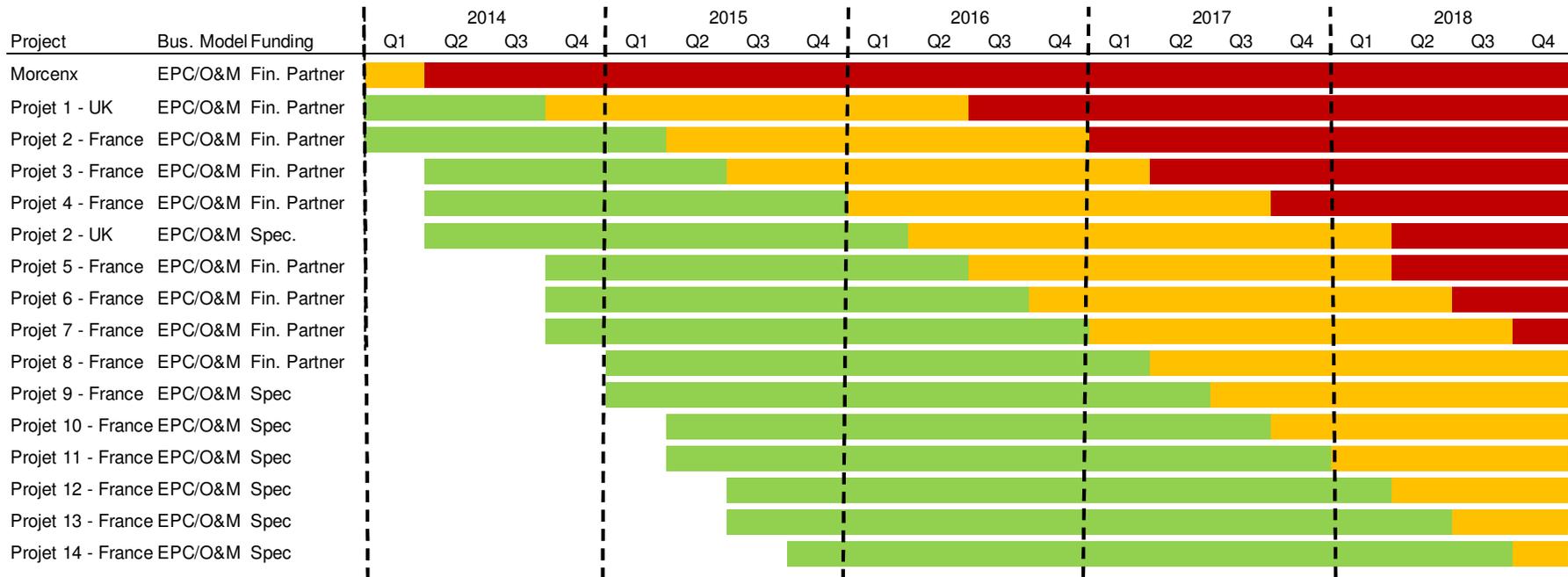
En attendant le déploiement de ses futures centrales électriques, le Groupe réalise des études d'Avant Projet Simplifié (APS) pour des développeurs souhaitant investir dans des projets de production d'énergie à partir de déchets. Ces études génèrent un chiffre d'affaires relativement modeste mais à forte marge, et crédibilisent la technologie CHO Power.

Après avoir réalisé une étude pour des installations au Pérou, CHO Power étudie l'implantation de 2 unités en Nouvelle Ecosse au Canada, étude à livrer en début 2014.

Enfin, le succès des campagnes d'essais réalisées sur la plateforme KIWI en partenariat avec l'entreprise industrielle Japonaise Kobelco a débouché sur l'élaboration d'une stratégie commerciale commune à appliquer dès 2014, en cours de discussion.

ENERGIES RENOUVELABLE

Portefeuille de projets CHO Power et perspectives d'évolution



DECHETS DANGEREUX: DECHETS D'AMIANTE

La réfection trisannuelle complète de l'unité de traitement des déchets d'amiante menée durant l'été 2013 et la réception de l'investissement dans la zone de préparation des charges de la ligne de traitement après les nombreuses difficultés de démarrage vont permettre de retrouver de bonnes performances sur la ligne de vitrification de déchets amiantés. Ces dernières devraient être pleinement perceptibles en année pleine, à compter de 2014.

L'activité de démantèlement, assurée depuis septembre 2013 avec un nouveau prestataire, devrait montrer de bons progrès, qualitatifs comme quantitatifs.

L'activité commerciale est en cours de réorganisation pour répondre aux objectifs du Groupe de dynamiser le secteur Déchets Dangereux. L'activité montre un léger tassement, lié essentiellement à l'absence (prévue) de grosses affaires, notamment avec un gros client historique. Cette situation est conjoncturelle, le démantèlement d'unités par ce gros client devant reprendre en 2014 et se poursuivre sur les années suivantes.

La résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 (évoquée en diapo. 10) apporte également une aide importante afin de promouvoir le procédé du Groupe face à l'enfouissement, notamment auprès des clients publics.

En plus de l'activité classique, le focus sera mis sur la recherche d'affaires de démantèlement, à forte marge, le nouveau partenaire semblant par ailleurs capable d'aider le Groupe à réaliser des montages pertinents.

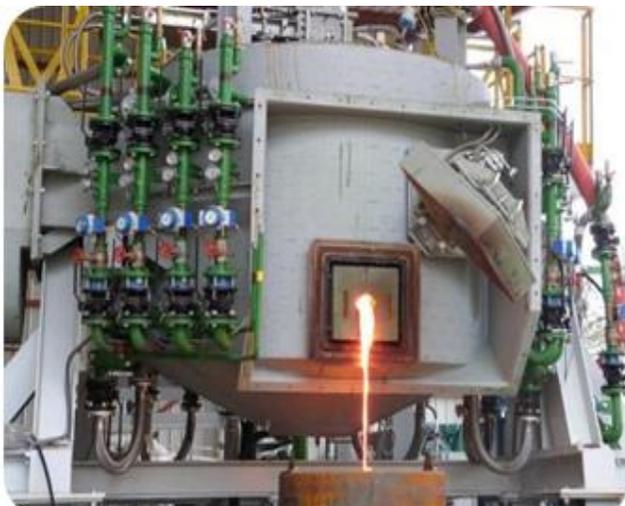
DECHETS DANGEREUX: DECHETS FAIBLEMENT RADIOACTIFS

Le marché du nucléaire: un relais de croissance

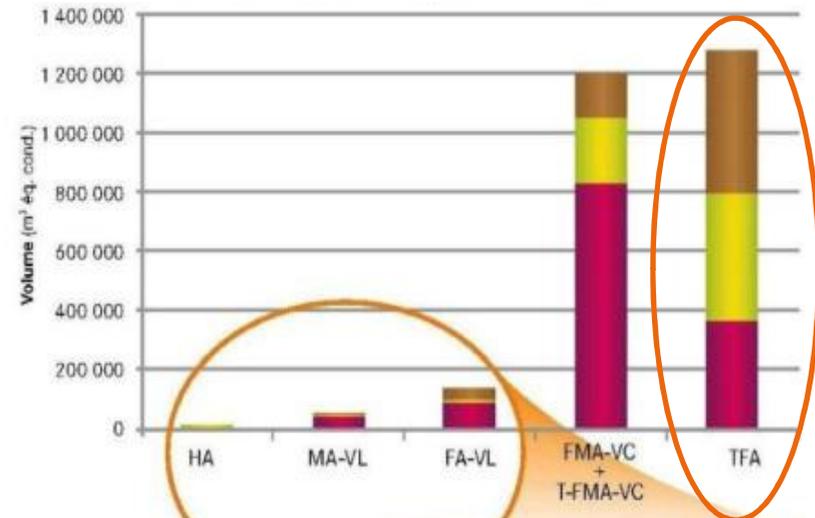
La vitrification par fusion plasma est une technologie qui permet de réduire le volume de conditionnement des déchets faiblement radioactifs. Cette solution permet la **réduction de volume jusqu'à 80%**.

Le graphique ci-contre présente de prévisions de quantités de déchets radioactifs d'ici 2030 en France en fonction des catégories.

La majorité des déchets sont de catégorie de très faible activité.



Four plasma pour la réduction de volume des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire Kozloduy (Bulgarie).



Source : rapport de synthèse 2012 publié par l'ANDRA (Inventaire national des matières et déchets radioactifs)

Plus de 1 200 000 m3 de déchets TFA produits en France d'ici la fin 2030.

Nécessité de compacter les déchets très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement pour augmenter les capacités du **seul centre de stockage en France.**

ETUDES ET INGENIERIE TORCHES ET PROCEDES

La résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 demandant aux états membres de promouvoir la mise en place dans toute l'Union Européenne de centres de traitement et d'inertage des déchets contenant de l'amiante ainsi que d'interdire progressivement leur mise en décharge, offre de nouvelles perspectives commerciales pour l'activité historique de fourniture d'unités de vitrification complètes (de la préparation des charges au four de traitement) ou partielles (torches et four de traitement).



5. QUESTIONS / REPONSES AVEC L'ASSEMBLEE



6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXPLICATION REDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION

Pourquoi réduire la valeur nominale de l'action ?

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de réduire la valeur nominale de l'action Europlasma de 1€/action à 0,10€/action. Pour faire face à son développement, la société envisage de lever des fonds auprès des actionnaires actuels et d'investisseurs potentiels et le prix de souscription de l'action pendant l'opération ne peut être inférieur à la valeur nominale de l'action. Or ces derniers mois le cours de l'action est passé en deçà de sa valeur nominale et un prix de souscription au dessus du cours de l'action mènerait inévitablement à l'échec de l'opération visée.

Quel impact pour l'actionnaire ?

Il n'y a pas d'impact direct pour l'actionnaire. En effet, la valeur de l'action Europlasma reste celle indiquée par le cours de bourse. La valeur nominale est une valeur « juridique », mais ne fixe pas le prix d'achat ou de vente de l'action. De la même manière, la réduction prévue n'a pas d'effet dilutif et la quotité de capital que représente une action n'est pas modifiée.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissariat aux comptes
14 bld du M^{al} de Lattre de Tassigny
86000 Poitiers

Représenté par M. Michel Pasquet

Deixis (anciennement Durand et Associés)
Commissariat aux comptes
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Représenté par M. Nicolas de Laage de Meux

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012 (résumé)
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012 (résumé)
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- 1^{ère} résolution: Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2012.
(ordinaire)
- 2^{ème} résolution: Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2012.
(ordinaire)
- 3^{ème} résolution: Conventions des articles L.225-38 et suivants du code de commerce.
(ordinaire)
- 4^{ème} résolution: Affectation du résultat de l'exercice.
(ordinaire)
- 5^{ème} résolution: Quitus aux administrateurs.
(ordinaire)
- 6^{ème} résolution: Ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur.
(ordinaire)
-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- 7^{ème} résolution: Renouvellement du mandat d'administrateur de la société DLJ MB Advisor.
(ordinaire)
- 8^{ème} résolution: Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire cabinet
(ordinaire) PricewaterhouseCoopers Audit.
- 9^{ème} résolution: Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes suppléant M.
(ordinaire) Etienne Boris.
- 10^{ème} résolution: Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les
(ordinaire) actions de la société.
- 11^{ème} résolution: Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction
(extraordinaire) de la valeur nominale des actions – Modification corrélative des statuts.
- 12^{ème} résolution: Imputation du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission.
(extraordinaire)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- 13^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.
- 14^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 15^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public.
- 16^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- 17^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de Commerce.
- 18^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- 19^{ème} résolution:
(extraordinaire) Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%.
- 20^{ème} résolution:
(extraordinaire) Plafond global des émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 21^{ème} résolution:
(extraordinaire) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de Commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues à l'article L3332-12 du Code du travail.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- 22^{ème} résolution:
(extraordinaire) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.
- 23^{ème} résolution:
(extraordinaire) Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser des délégations et/ou des autorisations en période d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité.
- 24^{ème} résolution:
(ordinaire) Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.



Merci de votre attention

Pierre CATLIN
Président
pcatlin@europlasma.com

François MARCHAL
Directeur Général
fmarchal@europlasma.com

Estelle MOTHAY
Directrice Administrative & Financière
emothay@europlasma.com